Anne Marie CONNES – SARL ROUSSILLON AUDIT CONSEIL
Expert- Comptable – Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Montpellier
Commissaire aux Comptes – Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Association du Pays de la Vallée de l'Agly
Centre ARAGON – Place Francisco FERRER
66310 ESTAGEL

Siret : 500 463 948 00017

RAPPORT GENERAL ET RAPPORT SPECIAL
Du Commissaire Aux Comptes
Exercice du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Siège Social : 6 rue Paul Claudel 66000 PERPIGNAN
:roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Tél : 04 68 52 52 64 - Fax : 04 68 52 39 16
Siret : 403 171 143 00031 Ape 6920Z
N° intra-communautaire : FR71 403 171 143

Association du Pays de la Vallée de l'Agly
Centre ARAGON – Place Francisco FERRER
66310 ESTAGEL
Siret : 500 463 948 00017

RAPPORT GENERAL
Du Commissaire Aux Comptes
Exercice du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

SOMMAIRE

1- **Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019**
2- **Comptes annuels et annexes de l'exercice 2019**

Siège Social : 6 rue Paul Claudel 66000 PERPIGNAN
:roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Tél : 04 68 52 52 64 - Fax : 04 68 52 39 16
Siret : 403 171 143 00031 Ape 6920Z
N° intra-communautaire : FR71 403 171 143

Association du Pays de la Vallée de l'Agly 66310 ESTAGEL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
« Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019 »

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Pays de la Vallée de l'Agly, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1ier janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur 2 points :

- D'une part le montant des créances à recevoir de 329 813€ de subventions 2018 et 2019, dépendantes de l' autorité de gestion Région Occitanie, ne présentant pas de risque, les conventions étant toutes signées mais dont le retard d'encaissement et l'absence de visibilité dans l''encaissement, entrainent des difficultés de paiements et d'engagement des nouvelles dépenses comme précisé dans votre rapport de gestion.
- D'autre part la fin des actions et des conventions pluriannuelles en avril 2021, qui nécessite courant 2020, une décision sur le positionnement de l'APVA sur les futurs projets.

Siège Social : 6 rue Paul Claudel 66000 PERPIGNAN
:roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Tél : 04 68 52 52 64 - Fax : 04 68 52 39 16
Siret : 403 171 143 00031 Ape 6920Z
N° intra-communautaire : FR71 403 171 143

Ave

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- **la comptabilisation des subventions non encaissées, liée à la signature de la convention financière dans l'exercice et à la couverture des dépenses de l'exercice concerné.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée, sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

AMC

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Perpignan, le 20/02/2020

Le Commissaire aux Comptes
Anne Marie CONNES

ROUSSILLON AUDIT CONSEIL
Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
SARL au capital de 200 000
6, rue Paul Claudel - 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 52 52 64 - Fax 04 68 52 39 16
Email: roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Siret 403 171 143 00031 - APE 6920Z - FR 71 403 171 143

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY
66310 ESTAGEL

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	2 808	2 808		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	2 808-	2 808-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 533	6 912	1 379-	19.95-
21810000 I.A.A DIVERS	582	582		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	10 147	10 147		
21840000 MOBILIER	6 773	7 015	242-	3.44-
28181000 AMORT I.A.A DIVERS	171-	112-	59-	52.68-
28183000 AMORT. MAT.BUREAU INFORMATIQUE	8 925-	8 372-	553-	6.60-
28184000 AMORT. MOBILIER	2 873-	2 348-	525-	22.36-
Total II	5 533	6 912	1 379-	19.95-
AUTRES CREANCES	330 909	170 393	160 516	94.20
42100000 REMENURATIONS DUES	7		7	
44100000 ETAT - SUBVENTION A RECEVOIR	329 813	168 694	161 119	95.51
44870000 PRODUITS A RECEVOIR	1 089	1 700	611-	35.94-
DISPONIBILITES	71 462	167 333	95 871-	57.29-
51210000 BPPOAA 18021155639	28 651	107 009	78 358-	73.23-
51211000 BPPOAA LIVRET A 58197073062	42 811	60 323	17 513-	29.03-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 390	1 626	764	46.98
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 390	1 626	764	46.98
Total III	404 761	339 352	65 409	19.27
TOTAL GENERAL	410 294	346 264	64 030	18.49

AMC

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY
66310 ESTAGEL

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
REPORT A NOUVEAU	260 483	162 574	97 910	60.22
11000000 REPORT A NOUVEAU	260 483	162 574	97 910	60.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	47 011	97 910	50 899-	51.99-
Total I	307 494	260 483	47 011	18.05
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	74 684	50 277	24 407	48.54
40100000 FOURNISSEURS	11 156	44 546	33 390-	74.96-
40810000 FOURNISSEUR- FACT NON PARVENUE	63 528	5 731	57 797	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	24 199	31 685	7 486-	23.63-
42820000 CONGES A PAYER	5 922	3 922	2 000	51.01
43100000 URSSAF	10 113	18 788	8 675-	46.17-
43730000 GROUPE MORNAY	3 320	5 005	1 685-	33.66-
43820000 CHARGES SOC.S/CONGES A PAYER	2 193	1 613	581	36.00
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	527		527	
44860000 CHARGES A PAYER IMPOTS	2 124	2 358	234-	9.93-
AUTRES DETTES	98		98	
46702100 AVANCE FRAIS JERMY PASTOR	13		13	
46702200 AVANCE FRAIS FELIX AUTHIER	85		85	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 819	3 819		
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 819	3 819		
Total IV	102 800	85 781	17 020	19.84
TOTAL GENERAL	410 294	346 264	64 030	18.49

AMC

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY
66310 ESTAGEL

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
PRODUCTION STOCKEE		69 756	69 756-	100.00-
71300000 SUBV CONSTATEES D'AVANCE		69 756	69 756-	100.00-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	473 647	330 503	143 145	43.31
74000000 SUBVENTIONS MAIRIES	39 659	39 659		
74000100 SUBV.COMMUNAUTES/COMMUNES	96 514	96 514		
74000101 COTISATION CFT COMMUNES	5 563	4 120	1 443	35.02
74000102 COTISATIONS CFT COMMUNAUTES	3 602	5 045	1 443-	28.60-
74000103 COTISATIONS GPST/POCTEFA	10 919	7 390	3 529	47.75
74000104 COTISATIONS PNR	23	55	31-	57.63-
74000105 COTISATIONS CENTRE BOURG	46 868	17 665	29 203	165.32
74000113 EUROPE GPST/POCTEFA	20 278	15 570	4 708	30.24
74000200 SUBVENTIONS EUROPE LEADER	71 678	66 585	5 094	7.65
74000220 SUBVENTIONS LEADER REGION	8 960	8 323	637	7.65
74000710 SUBVENTIONS EUROPE CFT	20 950	16 290	4 661	28.61
74000720 SUBVENTIONS CFT REGION	12 304	8 490	3 814	44.92
74010300 SUBVENTIONS EUROPE CENTRE BOUR	88 034	22 845	65 189	285.35
74010400 SUBVENTIONS REGION CENTRE BOUR	48 295	14 339	33 956	236.81
74010500 SUBVENTIONS REGION CONTRAT TER		7 613	7 613-	100.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	13 015	7 467	5 548	74.29
79100000 TRANSFERT DE CHARGES I.J	10 085	459	9 626	NS
79110000 TRANSFERT DE CHARGES RBT FORMA	2 800	7 008	4 208-	60.05-
79110010 REMBOURSSEMENT ASSURANCES	130		130	
AUTRES PRODUITS	0	31	31-	98.59-
75800000 PRODUITS DIVERS GESTIONS COURA	0	31	31-	98.59-
Total des Produits d'exploitation	486 663	407 757	78 905	19.35
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		96	96-	100.00-
60260000 EMBALLAGES		96	96-	100.00-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	251 584	121 861	129 723	106.45
60400000 INTERVENANTS PREST.ANIMATIONS	211 447	63 138	148 309	234.90
60500000 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENT	266	903	637-	70.56-
60610000 EDF	2 369	2 332	37	1.59
60630000 FOURN.ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	209	266	57-	21.51-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	315	404	89-	22.12-
61320000 LOYERS	9 000	9 000		
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	893	893		
61520000 ENTRETIEN ET REPART.S/IMMOBILI	286	20	266	NS
61560000 MAINTENANCE	869	1 858	989-	53.22-
61600000 ASSURANCES	1 287	1 584	297-	18.76-
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	611	492	118	24.03
61850000 FRAIS DE FORMATION SEMINAIRE	2 800	6 950	4 150-	59.71-
62260000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	4 615	4 600	15	0.33
62261000 HONORAIRES CAC	2 568	2 492	76	3.05
62263000 HONORAIRES GREFFE	50	50		
62265000 HONORAIRES HG&C	1 800	4 200	2 400-	57.14-
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	847	2 496	1 648-	66.04-
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELLE	853	1 014	160-	15.82-
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	90	414	324-	78.26-

ASSOCIATION DU PAYS DE LA VALLEE DE L'AGLY
66310 ESTAGEL

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
62510000 INDEMNINTE KM DU PERSONNEL	4 693	4 011	682	17.01
62511000 FRAIS DEPLAC.RESTAUR.ASSOCIATI	560	1 505	944-	62.76-
62511010 FRAIS DEPLAC.RESTAUR.ANIMATION	523	4 969	4 445-	89.47-
62570000 FRAIS RECEPTION ASSOCIATION	876	818	57	7.02
62571000 FRAIS RECEPTION ANIMATIONS	230	3 983	3 754-	94.23-
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICA	965	881	83	9.43
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	96	122	26-	21.23-
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 465	2 465		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 735	2 969	234-	7.89-
63330000 PART.FORMATION PROFESSIONNELLE	2 735	2 969	234-	7.89-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	142 412	132 883	9 529	7.17
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	130 486	134 559	4 073-	3.03-
64100010 I.J.S.S	9 926	459	9 467	NS
64120000 CONGES PAYES	2 000	3 778-	5 778	152.95
64140010 INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNE		1 642	1 642-	100.00-
CHARGES SOCIALES	41 553	47 666	6 113-	12.82-
64510000 COTISATIONS URSSAF	24 649	30 728	6 079-	19.78-
64530000 COTISATIONS MORNAY	10 036	11 642	1 605-	13.79-
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	5 480	5 651	171-	3.03-
64580000 CHARGES SOC.S/CONGES PAYES	581	1 285-	1 866	145.18
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	807	929	122-	13.14-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 231	1 614	383-	23.72-
68110000 DOT.AMORT.IMMOBILISATIONS	1 231	1 614	383-	23.72-
AUTRES CHARGES	347	44	303	689.56
65110000 REDEVANCES CONNCESSIONS, BREVE	329	10	319	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	19	34	16-	46.11-
Total des Charges d'exploitation	439 862	307 131	132 731	43.22
Résultat d'exploitation	46 801	100 626	53 825-	53.49-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	325	323	2	0.64
76800000 INTERETS COMPTE LIVRET A	325	323	2	0.64
Total des Produits financiers	325	323	2	0.64
Résultat financier	325	323	2	0.64
Résultat courant avant impôts	47 126	100 949	53 823-	53.32-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	60	3 034	2 974-	98.02-
77200000 PRODUITS S/EXCERCICES ANTERIEU	60	3 034	2 974-	98.02-
Total des Produits exceptionnels	60	3 034	2 974-	98.02-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	28	6 074	6 046-	99.54-
67120000 PENALITES ET AMENDES FISCALES		38	38-	100.00-
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	28	6 036	6 008-	99.54-

AWC

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	148		148	
67500000 V.C ELEMENTS ACTIFS CEDES	148		148	
Total des Charges exceptionnelles	176	6 074	5 898-	97.11-
Résultat exceptionnel	115-	3 040-	2 924	96.20
Total des produits	487 048	411 115	75 934	18.47
Total des charges	440 038	313 205	126 833	40.50
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	47 011	97 910	50 899-	51.99-

AMC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 808		
Installations générales agencements aménagements divers	582		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 163		
TOTAL	17 745		
TOTAL GENERAL	20 553		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 808	2 808
Installations générales agencements aménagements divers			582	582
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		242	16 921	16 921
TOTAL		242	17 503	17 503
TOTAL GENERAL		242	20 311	20 311

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 808			2 808
Installations générales agencements aménagements divers	112	59		171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 721	1 172	94	11 799
TOTAL	10 833	1 231	94	11 970
TOTAL GENERAL	13 640	1 231	94	14 777

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	59				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 172				
TOTAL	1 231				
TOTAL GENERAL	1 231				

AL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Divers état et autres collectivités publiques	330 902	330 902	
Charges constatées d'avance	2 390	2 390	
TOTAL	333 299	333 299	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	74 684	74 684		
Personnel et comptes rattachés	5 922	5 922		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 626	15 626		
Autres impôts taxes et assimilés	2 651	2 651		
Autres dettes	98	98		
Produits constatés d'avance	3 819	3 819		
TOTAL	102 800	102 800		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	330 902
Total	330 902

AMC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
SUBVENTIONS A RECEVOIR AU 31/12/2019	
EXERCICE 2018	
EUROPE LEADER	66 585
REGION LEADER	8 323
EUROPE CENTRE BOURG	22 845
SMTPCF GPST	48
SAV GPST	786
EUROPE GPST	6 625
EXERCICE 2019	
AGLY VERDOUBLE	1 918
TRAIN TOURRISTIQUES	2 541
EUROPE GPST/POCTEFA	20 278
CCAF	1 081
SAV	488
SMTPCF	647
EUROPE CFT	6 630
REGION CFT	3 894
EUROPE LEADER	71 678
REGION LEADER	8 960
EUROPE CENTRE BOURG	88 034
REGION CENTRE BOURG	18 452
CPAM	1 089
Total	330 902

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 528
Dettes fiscales et sociales	10 239
Total	73 767

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES AU 31/12/2019	
ROUSSILLON AUDIT CONSEIL	2 568
AGENCE URBANISME	60 960
PROVISIONS CONGES PAYES AU 31/12/2019	
CONGES PAYES	5 922
CHARGES SOCIALES A PAYER AU 31/12/2019	
CHARGES S/CONGES PAYES	2 193
CHARGES A PAYERS IMPOTS AU 31/12/2019	
UNIFORMATION	2 124
Total	73 767

ALC

Association du Pays de la Vallée de l'Agly
Centre ARAGON – Place Francisco FERRER
66310 ESTAGEL
Siret : 500 463 948 00017

RAPPORT SPECIAL
Du Commissaire Aux Comptes
Exercice du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Siège Social : 6 rue Paul Claudel 66000 PERPIGNAN
:roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Tél : 04 68 52 52 64 - Fax : 04 68 52 39 16
Siret : 403 171 143 00031 Ape 6920Z
N° intra-communautaire : FR71 403 171 143

Association du Pays de la Vallée de l'Agly 66310 ESTAGEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
« Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019 »

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Absence d'avis de convention sur l'exercice.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Perpignan, le 20/02/2020,

Le Commissaire aux Comptes
Anne Marie CONNES

ROUSSILLON AUDIT CONSEIL
Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 200 000 €
6, rue Paul Claudel - 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 52 52 64 - Fax 04 68 52 39 16
Email: roussillon.audit.conseil@wanadoo.fr
Siret 403 171 143 00031 - APE 6920Z - FR 71 403 171 143